

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2025 de la CONVENTION INTERREGIONALE DU MASSIF DES ALPES (CIMA)

1. Tenue des comités interrégionaux de programmation en 2025

3 comités interrégionaux de programmation (CIRP) au titre de la CIMA ont été tenus en 2025 sous la coprésidence du préfet coordonnateur de massif / préfet des Hautes-Alpes délégué au massif et des président et vice-présidente des conseils régionaux alpins : par consultation écrite dématérialisée du 5 au 12 juin 2025, en présentiel et par visioconférence le 8 juillet 2025 et par consultation écrite dématérialisée du 3 au 10 décembre 2025. Ces 3 CIRP ont validé **315 opérations**.

2. Crédits programmés ou valorisés/rattachés par les signataires de la CIMA (en euros) et nombre de dossiers soutenus par signataire (cumul intégrant les cofinancements)

Signataires CIMA :	Etat (Crédits contractualisés)			Agence de l'eau RMC	Région PACA	Région AURA
Type de fonds ou dotation	Min Intérieur - Cohésion territ. (FNADT Alpes)	Min Agriculture, alim. (PSEM)	Min Transition écologique (FPRNM)	Programme cadre d'intervention	Plan montagne régional et autres dispositifs	Plan montagne régional et autres dispositifs
Nbre d'opérations	115	20	27	15	109	69
Montant programmé ou rattaché	3 118 209	318 102	6 362 494	3 424 435	6 273 033	6 500 240
Autres Financeurs impliqués dans opérations retenues	Autres financeurs publics ou privés	Départeme nts	FEDER Alpes (Cf : détail en point 3)			
Nbre d'opérations	12	13	25			
Montant programmé ou rattaché	362 680	512 501	1 976 026			

Parmi les 315 opérations retenues, 162 dossiers d'opérations d'investissement ou de soutien à des acteurs alpins ont été cofinancés par l'Etat grâce aux crédits ministériels engagés dans la CIMA, représentant un total de subventions accordées de **9 677 870 €**, dont :

- 115 opérations retenues au titre du FNADT Alpes cumulant 3M€ de subventions ;
- Une enveloppe annuelle de plus de 300K€ pour l'appui du ministère au « soutien à l'agropastoralisme » avec 20 actions ;

- 27 opérations d'investissement représentant une enveloppe de plus de 6M€ consacrée à la prévention des risques naturels (STEPRIM).

A cela s'ajoutent **15 actions d'investissement validées par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour 3,4M€ d'engagements**, rattachées à la CIMA car concernant des opérations au sein du massif.

2.1- Cumul des crédits programmés ou rattachés en 2025 par cofinanceur et par axe de la CIMA :

Les tableaux ci-dessous exposent les sous-totaux de crédits programmés en 2025 par axe de la CIMA en distinguant dans les colonnes, les coûts totaux des opérations programmées, les auto-financements correspondant et les subventions accordés par l'Etat, les Régions, les Départements et le FEDER.

AXES	Coût total éligible	Autof.	Montant engagé FNADT Alpes	Montant engagé MMA -PSEM	Montant engagé MTE FPRNM	Montant engagé ADEME ou AERMC	Etat autres (fnadt CPER;DETR; DSIL..)	Autres financements
TOTAL AXE 1	972 730 €	203 234 €	200 789 €	0 €	0 €	0 €		12 967 €
TOTAL AXE 2	18 892 676 €	3 803 122 €	448 295 €	0 €	6 362 494 €	0 €		34 350 €
TOTAL AXE 3	7 061 922 €	1 623 470 €	1 884 810 €	318 102 €	0 €	0 €	99 339 €	162 500 €
TOTAL AXE 4	1 677 740 €	426 228 €	584 315 €	0 €	0 €	0 €		53 524 €
TOTAUX	28 605 068 €	6 056 054 €	3 118 209 €	318 102 €	6 362 494 €	0 €	Non comptabilisé	263 341 €

AXES	CTE Région Sud PACA	Montant engagé Région Sud PACA	CTE Région AuRA	Montant engagé Région AuRA	Montant Départements avec engagements non vérifiés		
TOTAL AXE 1	1 777 413 €	503 562 €	5 300 302 €	1 833 739 €	13 749 €		
TOTAL AXE 2	2 406 726 €	637 073 €	7 005 447 €	2 797 957 €	12 400 €		
TOTAL AXE 3	14 365 936 €	4 892 750 €	3 956 596 €	1 437 948 €	486 352 €		
TOTAL AXE 4	954 861 €	239 648 €	1 382 098 €	430 596 €			
TOTAUX	19 504 936 €	6 273 033 €	17 644 443 €	6 500 240 €	512 501 €		

Rappel des axes :

AXE 1 – Limiter les effets du changement climatique et préserver l'environnement alpin

AXE 2- Bien vivre en montagne et adapter nos modes de vie au changement climatique

AXE 3 : Conforter la transition écologique des filières économiques alpines...

AXE 4- Accompagner la mise en réseau des acteurs, l'ingénierie et les dispositifs d'aide à la connaissance...

CTE = coût total éligible, il peut être différent d'un cofinanceur à l'autre en fonction des dispositions des régimes d'aides.

Rappel des budgets opérationnels de programme (BOP) impliqués dans la CIMA :

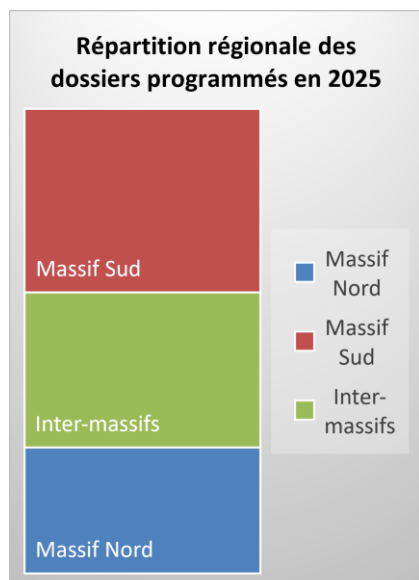
- BOP 112 (FNADT Alpes)
- BOP 181 (Ministère de la Transition Ecologique, Fonds national de prévention des risques naturels majeurs)
- BOP 149 (Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation-Plan de soutien à l'élevage de montagne).
- BOP 113 (Ministère de la Transition Ecologique, mesures biodiversité) – pas de crédits en 2025.

Les régions alpines ont pour leur part de nouveau fortement contribué cette année, par leurs programmes d'intervention, à soutenir les projets alpins éligibles à la CIMA, par leur apport comme cofinanceurs de projets retenus par leurs instances puis validées par les CIRP en rattachement (ou valorisation) au sein de la CIMA, ou par des cofinancements d'opérations avec l'Etat au titre de son

soutien par les crédits du FNADT Alpes.

- La région Provence-Alpes-Côte d'Azur a ainsi cofinancé **109** opérations validées au titre de la CIMA, **pour 6,2M€**, dont 29 opérations en cofinancement avec le FNADT Alpes pour un montant de 826 157 €

- La région Auvergne Rhône-Alpes a cofinancé **69** opérations validées au titre de la CIMA, intégrant les soutiens aux frais de transport pour les classes de découverte regroupés en une seule action), **pour 6,5M€**, dont 11 opérations en cofinancement avec le FNADT Alpes pour un montant de 593 650 €



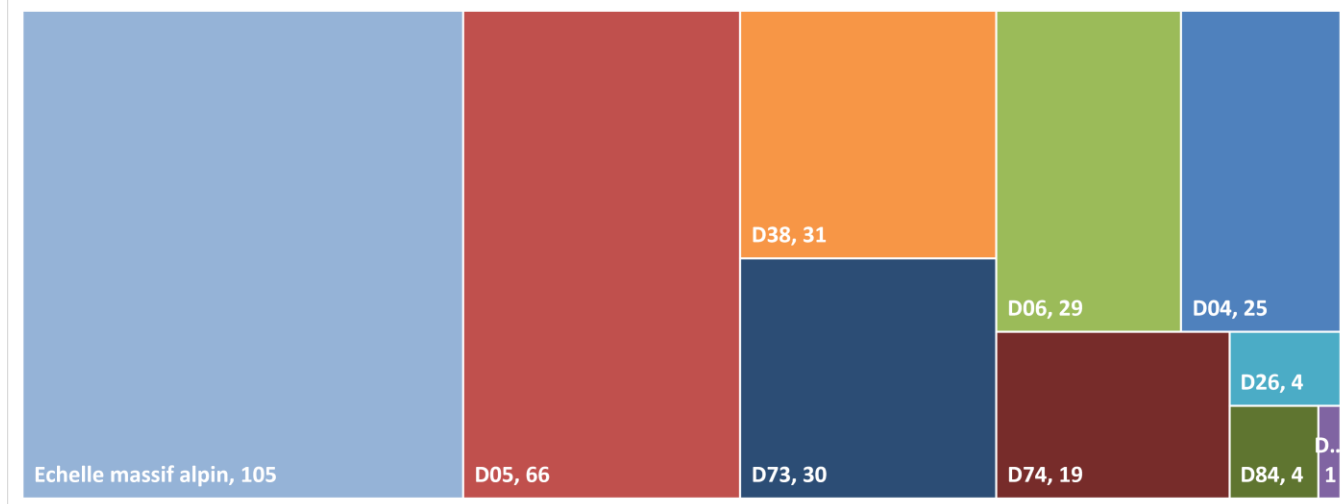
3. Répartition des subventions programmées en 2025 :

3.1 Répartition géographique :

La répartition des lieux de réalisation des opérations retenues en 2025 fait état d'un léger déséquilibre en nombre : 39% pour les départements des Alpes du Sud (contre 47% en 2024), 27% pour les départements des Alpes du Nord (contre 33% en 2024) et 33% pour les projets à portée interrégionale (contre 21% en 2024).

Les opérations du sud du massif alpin sont majoritaires en nombre compte-tenu notamment du rattachement conséquent en 2025 des opérations de Stratégies Territoriales pour la Prévention des Risques en Montagne (STEPRIM) financées par des crédits Etat BOP181/FPRNM.

VENTILATION DES PROJETS SOUTENUS PAR DÉPARTEMENT
(EN NOMBRE D'OPÉRATIONS RETENUES, PAR DÉPARTEMENT ALPIN)



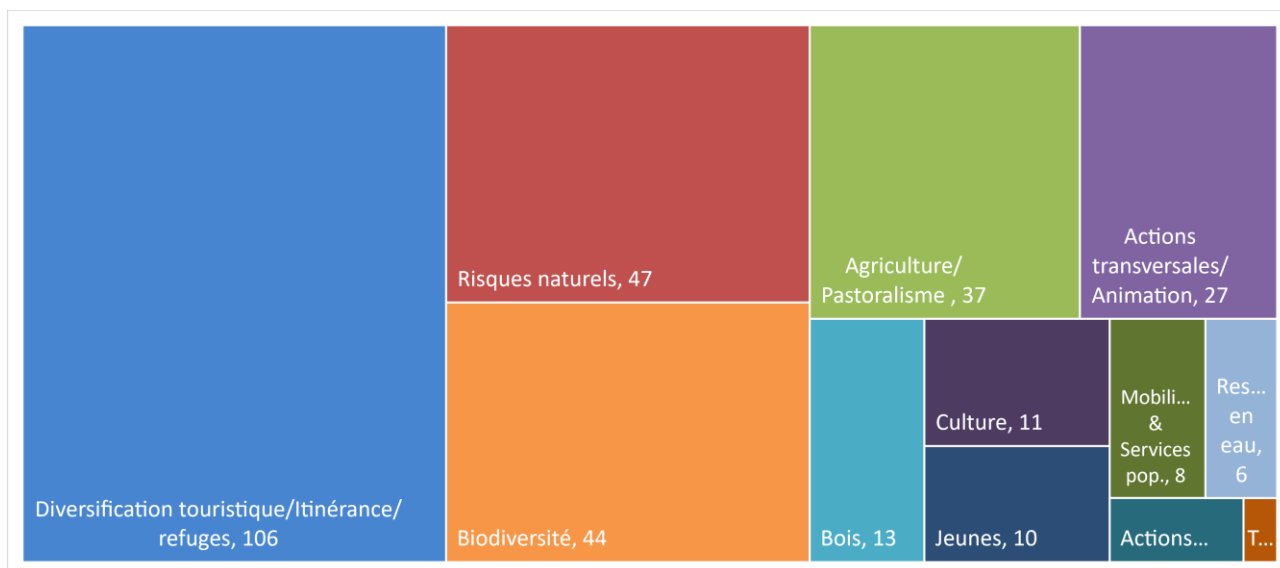
Le premier département en nombre d'opérations soutenues est celui des Hautes-Alpes (21 %), suivi de l'Isère et de la Savoie avec 10 %.

Les opérations à l'échelle du massif alpin restent majoritaires en nombre (essentiellement des appuis aux réseaux d'acteurs et des dispositifs scientifiques et de connaissance-action) au sein de la CIMA, démontrant l'intérêt et l'appui de ce contrat par rapport aux autres dispositifs contractuels d'appui régionaux et départementaux

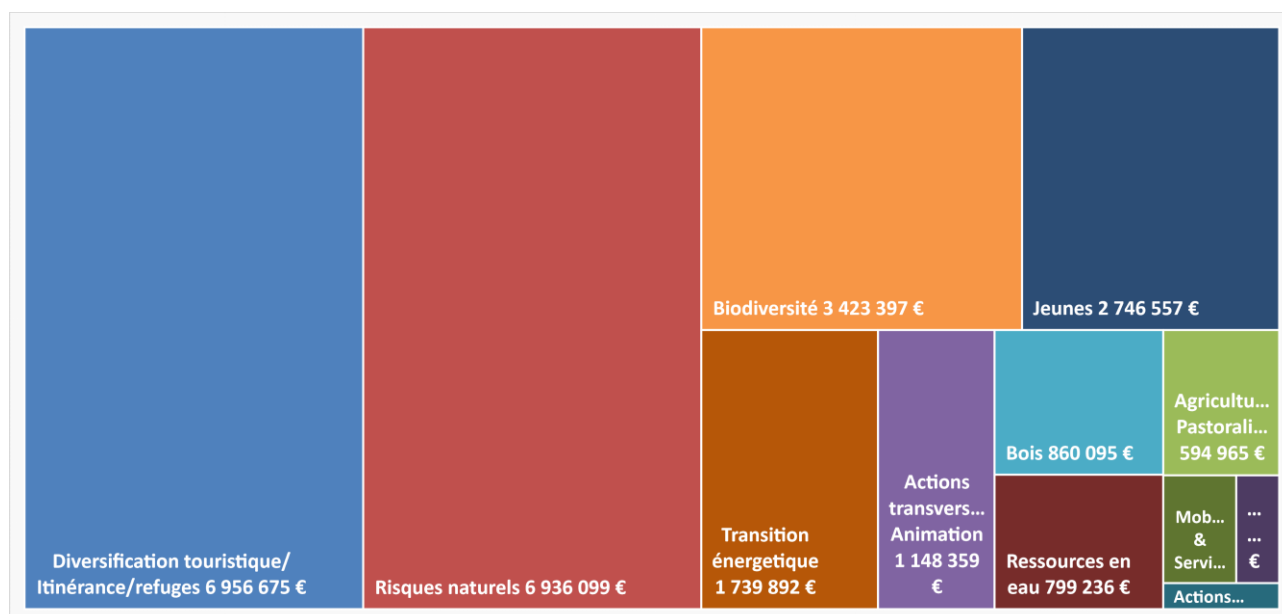
3.2- Ventilation par mesure de la CIMA, en nombre d'opérations et en montant de subventions :

Les graphiques ci-dessous représentent la répartition de l'ensemble des subventions accordées au titre de la CIMA en 2025 par mesure (12), en nombre d'opérations et en montants cumulés.

3.2-1 Ventilation par mesure de la CIMA, en nombre d'opérations :



3.2-2 Ventilation par mesure des montants de subventions attribués par les signataires de la CIMA :



En nombre d'opérations (106 soit 34% et 6,9 M€ en montant soit 42%), les actions de la mesure 3.1 liées à la **diversification touristique**, à **l'itinérance** et à **l'accompagnement de la rénovation ou de la construction de refuges de montagne** demeurent dans les premières opérations.

L'intégralité des actions liées à la diversification a été validée au préalable de leur programmation par les comités de pilotage des espaces valléens.

Les opérations de la mesure **risques naturels** sont en seconde position au nombre de 47 soit 15 % et 6,9 M€ en montant également soit 42 %, et ce, en grande partie par les crédits Etat du BOP181/Fonds national de prévention des risques naturels, pour des actions de prévention. La CIMA n'est pas le contrat principal de ce type d'intervention.

La mesure **biodiversité** avec 44 opérations soit 14 % et 3,4 M€ en montant soit 17%, correspond aux apports de l'Agence de l'Eau avec une quote-part annuelle conforme à l'enveloppe contractualisée.

Les actions en faveur de la **jeunesse** sont au nombre réel de 378 s'agissant en grande partie des aides aux transports scolaires (classes neiges...) portées par les régions Provence Alpes Côte-d'Azur et Auvergne Rhône-Alpes. Le nombre 10 correspondant aux nombres de lignes inscrites dans les comités de programmation. L'ensemble pour un montant de 2,7 M€ soit 12%.

La mesure **transition énergétique** affiche 1,7 M€ € de financement soit 7% et au nombre réel de 16 actions mais comptabilisée sur une seule ligne lors de la programmation et qui concerne les centres de vacances et hébergement collectif portées par la région Auvergne Rhône-Alpes.

Le soutien aux **associations et structures d'appui aux filières œuvrant à l'échelle alpine**, thématique structurante de la CIMA, demeure important avec des crédits de fonctionnement cumulant un montant de 1,1 M€ soit 7% pour 27 porteurs soit 9%.

La mesure **bois** reste bien accompagnée avec 13 projets d'investissement et soutien à la filière et 860 095 €

La mesure **ressources en eau** et 799 236 € soit 3% pour 6 projets correspond aux apports de l'Agence de l'Eau.

L'appui aux actions liées à l'**agropastoralisme** reste important en nombre (37 soit 12 %) et 594 965 € en montant soit 4%) par la poursuite des programmes de mutualisation de l'expertise pastorale à l'échelle des Alpes, la cohabitation des usages touristiques et pastoraux dans les espaces valléens alpins et la structuration et la montée en compétence de l'emploi pastoral. Les porteurs de projets sont soutenus par le financement du FNADT Alpes ou du BOP 149 du Plan de soutien à l'élevage de montagne (PSEM), suivant la répartition convenue.

Les autres mesures de la CIMA, les **mobilités/services**, la **culture** et l'**ingénierie locale** cumulent moins de 500 000 € de subventions.

4. Synthèse 2025 des opérations soutenues par du FNADT Alpes et ses cofinancements :

4.1- Ventilation du FNADT Alpes par axe et mesure :

Le FNADT Alpes est une enveloppe de la Loi de finances annuelle, issue du budget opérationnel de programme 112, dédiée aux cofinancements attribués par l'Etat au titre de la CIMA. La volumétrie totale convenue à la signature de la CIMA représente 46M€ pour la CIMA 2021-2027, dont 2,9 M€ d'engagements validés en 2025.

En 2025, les axes 1 et 2 cumulent environ 18% des crédits engagés. L'axe 3 lié aux actions économiques et touristiques a cumulé 62,8% des subventions en valeur et 44,3% en nombre de dossiers, soit un taux supérieur en montant de subvention par rapport à l'année 2024 (52%). L'axe 4 cumule 1 % de plus en subventions par rapport à l'année 2024.

Axes et mesures CIMA	Montant FNADT Alpes attribué	%€	Nbre de dossiers	% nbre
AXE 1 – Limiter les effets du changement climatique et préserver l'environnement alpin				
Biodiversité	184 459 €	5,92%	14	10,53%
Ressources en eau	16 330 €	0,52%	1	0,75%
Transition énergétique	0 €	0,00%	0	0,00%
Total	200 789 €	6,44%	15	11,28%
AXE 2- Bien vivre en montagne et adapter nos modes de vie au changement climatique				
Mobilités /Services	57 282 €	1,84%	4	3,01%
Risques naturels	271 713 €	8,71%	8	6,02%
Jeunes	38 800 €	1,24%	4	3,01%
Culture	80 500 €	2,58%	6	4,51%
Total	448 295 €	14,38%	22	16,54%

AXE 3- : Conforter la transition écologique des filières économiques alpines...				
Diversification touristique/Itinérance...	1 491 611 €	47,84%	38	28,57%
Agriculture/ Pastoralisme	251 199 €	8,06%	17	12,78%
Bois	142 000 €	4,55%	4	3,01%
Total	1 884 810 €	60,45%	59	44,36%
AXE 4- Accompagner la mise en réseau des acteurs, l'ingénierie et les dispositifs d'aide à la connaissance...				
Actions transversales /Animation	478 165 €	15,33%	15	11,28%
Actions transversales /Ingénierie	106 150 €	3,40%	4	3,01%
Total	584 315 €	18,74%	19	14,29%
Total général programmé en CIRP CIMA	3 118 209 €	100,00%	115	86,47%

4.2 - Cofinanceurs sur des opérations soutenues par du FNADT Alpes CIMA :

Près d'une opération sur trois financée par du FNADT Alpes (36 sur 115) est également en cofinancement avec une région alpine (ou deux) ou un autre partenaire, taux atteignant 54% pour les actions liées à la diversification touristique.

Ce taux conforte le fait qu'hormis les actions financées par un seul des partenaires et retenues /valorisées dans la CIMA, la convention permet de convenir d'accords de cofinancements entre l'Etat et les Régions ou Départements qui ont permis l'aboutissement des plans d'investissement et l'engagement des opérations.

Axes et mesures CIMA	Montant cofinancements sur dossiers FNADT Alpes	%€	Nbre de dossiers	% nbre
AXE 1 – Limiter les effets du changement climatique et préserver l'environnement alpin				
Biodiversité	64 993 €	4,62%	2	5,56%
Ressources en eau	0 €	0,00%	0	0,00%
Transition énergétique	0 €	0,00%	0	0,00%
Total	64 993 €	4,62%	2	5,56%
AXE 2- Bien vivre en montagne et adapter nos modes de vie au changement climatique				
Mobilités /Services	66 400 €	4,72%	2	5,56%
Risques naturels	32 000 €	2,27%	1	2,78%
Jeunes	0 €	0,00%	0	0,00%
Culture	24 000 €	1,71%	3	8,33%
Total	122 400 €	8,70%	6	16,67%
AXE 3- : Conforter la transition écologique des filières économiques alpines...				

Diversification touristique/Itinérance...	759 499 €	53,99%	17	47,22%
Agriculture/ Pastoralisme	46 750 €	3,32%	2	5,56%
Bois	58 086 €	4,13%	2	5,56%
Total	864 335 €	61,44%	21	58,33%
AXE 4- Accompagner la mise en réseau des acteurs, l'ingénierie et les dispositifs d'aide à la connaissance...				
Actions transversales /Animation	355 096 €	25,24%	7	19,44%
Actions transversales /Ingénierie	0 €	0,00%	0	0,00%
Total	355 096 €	25,24%	7	19,44%
Total général programmé en CIRP CIMA	1 406 824 €	100,00%	36	100,00%

4.3 Apports du FEDER Alpes à des opérations soutenues par le FNADT Alpes :

24 dossiers qui ont été programmés en 2025 au titre du FNADT CIMA comprennent un cofinancement du FEDER Alpes, proratisé pour un cumul de 2,8M€.

	Nb d'opérations	cofinancement FEDER
Mesure 1.1 – Biodiversité	11	484 154 €
Mesure 1.2 – Ressources en eau	1	49 000 €
Mesure 2.2- Risques naturels	6	869 672 €
Mesure 3.1 – Diversification touristique /itinérance...	3	1 230 367 €
Mesure 4.1 – Animation	3	186 718 €
		Total = 2 819 911 €

Cependant, la participation du FEDER Alpes a été plus importante en montant de subvention suite aux votes en comités de programmation FEDER en 2023 et 2024 qui ont été comptabilisés en 2025.

Il est rappelé que le FEDER Alpes apporte par ailleurs des subventions en dehors des opérations déposées au titre de la CIMA : se référer en bilan global du FEDER Alpes réalisé par l'autorité de gestion qu'est la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

5. Répartition des opérations validées en rattachement des Régions par mesure de la CIMA

Le tableau ci-dessous synthétise par mesure les montants et nombre de dossiers proposés au rattachement à la CIMA par les deux Régions, au titre des subventions régionales accordées dans le cadre de leurs dispositifs d'intervention, en dehors des opérations cofinancées avec l'Etat/FNADT Alpes exposées au point 4.

Les rattachements des deux Régions alpines confirment leur forte contribution.

La Région Auvergne Rhône-Alpes a par ailleurs un nombre croissant de financements portant sur la mesure « jeunesse » et la mesure « transition énergétique » que ce soit en matière de rénovation de

centres de vacances/ hébergement collectif ou des aides au dispositif régional de l'aide au transport pour les classes de montagne.

La Région Provence Alpes Côte-d'Azur quant à elle a pu apporter notamment un fort soutien à la diversification écotouristique.

	Mesures CIMA	Montants rattachés par la Région Provence Alpes Côte d'Azur	Nbre de dossiers	Montants rattachés par la Région Auvergne Rhône Alpes	Nbre de dossiers
AXE 1- Limiter les effets du changement climatique et préserver l'environnement alpin					
1.1	Biodiversité	431 569 €	13	93 847 €	7
1.2	Ressources en eau	7 000 €	1	0	0
1.3	Transition énergétique	0 €	0	1 739 892 €	1
	Total	438 569 €	14	1 833 739 €	8
AXE 2 - Bien vivre en montagne et adapter nos modes de vie au changement climatique					
2.1	Mobilités et Services	104 846 €	3	50 000 €	1
2.2	Risques naturels	390 827 €	11	0 €	0
2.3	Jeunes	9 000 €	1	2 698 757 €	5
2.4	Culture	10 000 €	1	49 200 €	4
	Total	514 673 €	16	2 797 957 €	10
AXE 3 - Conforter la transition écologique des filières économiques alpines					
3.1	Diversif tour / Itinérance	3 895 252 €	42	908 338 €	26
3.2	Agriculture/Pastoralisme	0 €	0	0 €	0
3.3	Bois	630 817 €	5	29 192 €	4
	Total	4 526 069 €	47	937 530 €	30
AXE 4 - Accompagner la mise en réseau des acteurs, l'ingénierie et les dispositifs d'aide à la connaissance...					
4.1	Animation	45 000 €	3	270 148 €	10
4.2	Ingénierie locale	0	0	0	0
	Total	45 000 €	3	270 148 €	10
	Totaux 2025	5 524 311 €	80	5 839 374 €	58

6. Bilan d'exécution de la CIMA à fin 2025

Après 5 années de programmation pluriannuelle sur les 7 ans de la convention 2021-2027, les partenaires signataires cumulent les montants programmés et les taux de programmation par rapport à la maquette budgétaire signée (à 5 ans le taux lissé théorique étant de 71%) ainsi répartis :

En €	Etat FNADT Alpes (classique + relance)	Etat Autres crédits ministères	AERMC	Région PACA	Région AuRA	Total 2021-2025
Maquette indicative initiale	78 782 297			44 000 000	51 380 000	174 162 297

(2021-2027)	46 052 297 (38 884 724 + 7 167 573 FNADT relance)	11 580 000	21 150 000			
Cumul crédits programmés Au 10 décembre 2025	27 690 124 dont FNADT classique 20M€	11 387 401	16 726 268	29 189 541	32 730 410	117 602 809
Taux de programmation/ maquette initiale	60,12%	98,34%	79,08%	66,34%	63,70%	67,52%
Taux global Etat	77,77%					